CLUB DE TIR SPORTIF D'HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Association déclarée loi 1901 N° W 142007271
Siège Social Maison des Associations 1018, Quartier du Grand Parc
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
https://www.ctsh.fr

FFTir N° 1414123
Siret N° 48244763800016

Jeunesse et Sport N° 1405022
CA 8485831610 CAEN Côte de Nacre

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2023

Le samedi 4 novembre 2023, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire du CLUB DE TIR SPORTIF D'HEROUVILLE ST CLAIR.

ORDRE DU JOUR :

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Ouverture de la séance
- Approbation du Procès-Verbal de l'A.G. 2022
- Rapport Moral du Président / Compte Rendu d'activités
- Compte de Résultats
- Budget Prévisionnel
- Tarifs « licences »
- Questions diverses
- Clôture de la séance

I - EMMARGEMENT DE LA LISTE DES PRESENTS ET VERIFICATION DES MANDATS

Inscrits : 49 **Quorum : 15** **Présents ou représentés : 47**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut se tenir conformément à nos statuts. Le Président Gérard LAUNAY tient à adresser ses remerciements aux licenciés présents.

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21/01/2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

III - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS (voir pièce jointe)

Le Rapport Moral et d'Activités établis et présentés par le Président Gérard LAUNAY sont approuvés à l'unanimité ainsi que le Rapport Sportif.

IV - RAPPORT FINANCIER /Compte de Résultat

Le Rapport Financier transmis aux licenciés par Yves GAMBIER Trésorier est approuvé à l'unanimité.

V - BUDGET PREVISIONNEL

Le Budget Prévisionnel transmis aux licenciés par Yves GAMBIER Trésorier est approuvé à l'unanimité.

VI – TARIFS LICENCES SAISON 2024/2025

Au vu de la situation financière du club, le Trésorier propose le maintien du montant actuel des licences, sous réserve de l'augmentation éventuelle de la part fédérale.

Cette proposition recueille l'assentiment à l'unanimité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Christelle JUIGNET pose la question sur le devenir de la dernière cible « rameneur électrique » du club. Après concertation des membres présents, il est décidé de conserver cette cible.

- ***Composition du Comité Directeur :***

  - ✓ Yves GAMBIER propose, compte tenu des futures directives fédérales, d'augmenter le nombre de féminines au sein de ce comité.

  Une candidature spontanée de Sophie CHALOUPE est actée et proposée immédiatement au vote des présents ou représentés. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

  - ✓ De plus, une seconde candidature concernant un candidat masculin est déposée. Il s'agit de Baptiste LABBEY. Ce dernier ayant obtenu son diplôme CAC Fédéral lui permettant d'encadrer une permanence, et parallèlement a obtenu son PSC1 (obligatoire dans les prochaines années pour les personnels d'encadrement), sa demande d'intégration dans notre Comité est validée à l'unanimité.

  - ✓ Le club étant composé de nombreux « Jeunes », Yves GAMBIER propose l'intégration de jeunes volontaires au sein de notre Comité selon le même principe que les Conseils Municipaux des Mairies.
    Cette proposition retient l'attention de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.
    Il sera fait appel à candidature et la décision d'intégration appartiendra au Comité Directeur.

- ***Proposition de Cédric CACHELOU :***

  Serait-il possible de procéder à la réalisation d'une tenue spécifique « club » afin de valoriser ce dernier lors des compétitions et cérémonies de podium ?
  Cette proposition fait l'unanimité, des démarches seront entreprises auprès d'organismes afin de connaître les possibilités et le coût de réalisation de ces tenues.

➢ ***Ouverture nouveau créneau de permanence :***

Baptiste LABBEY s'étant proposé de tenir une nouvelle permanence le mercredi de 19 h à 20 h 30.
Il est demandé aux membres présents de se positionner quant à cette proposition. Elle est accueillie favorablement. Cette dernière sera concrétisée définitivement après concertation et prise de position des différents licenciés.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les personnes présentes, le Président Gérard LAUNAY prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 16 heures 30.

La Secrétaire
F. GAMBIER

CTS HEROUVILLE
MAISON DES ASSOCIATIONS
1018 GRAND PARC
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Le Président
G.LAUNAY

CTS HEROUVILLE
MAISON DES ASSOCIATIONS
1018 GRAND PARC
14200 HEROUVILLE ST CLAIR